

REGLEMENT INTERIEUR 2017-2018 / Centre de loisirs OSCA

Le Centre Nature OSCA propose des loisirs éducatifs, des projets et des activités pédagogiques aux enfants de 3 à 12 ans, les mercredis ainsi que les vacances scolaires (sauf vacances de Noël et la dernière semaine d'août).

GENERALITES

L'accueil de loisirs s'adresse en priorité aux enfants domiciliés sur la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse dans la limite des disponibilités.

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis de l'année en période scolaire, les petites et grandes vacances (SAUF les 2 dernières semaines d'Août et les vacances de Noël). Il ne fonctionne pas les samedis, dimanches et jours fériés.

Assurance responsabilité civile : N°1627386R

Horaires d'ouverture :

A la journée	De 7h30 à 18h30
A la 1/2 journée matin	De 7h30 à 12h
A la 1/2 journée après-midi	De 13h30 à 18h30

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à l'Accueil de Loisirs se fait directement au Centre Nature OSCA, elle n'est enregistrée qu'après retour du dossier d'inscription complet.

Les informations et les justificatifs demandés sont obligatoires et indispensables pour des raisons de sécurité, pour les partenaires institutionnels et pour calculer votre quotient familial. Un chèque de caution de 100€ par famille est demandé, le chèque sera encaissé en cas de non règlement des factures.

Même si l'enfant fréquente régulièrement le centre, il n'y a pas de réinscription automatique. Les dossiers doivent être renouvelés tous les ans. Les familles doivent procéder à la réinscription de leur enfant en fonction de leurs besoins. Le nombre de places est toutefois limité en fonction de l'effectif maximum qu'il est possible d'accueillir et qui a été déclaré.

En fonction des disponibilités, les familles ont jusqu'au mardi 16h30 pour inscrire leur(s) enfant(s) le mercredi. Les absences doivent IMPERATIVEMENT être signalées la veille ou 48h avant (si sortie) sous peine d'être facturées. Sinon nous vous demandons de joindre un certificat médical ! Concernant les vacances scolaires, les enfants doivent être inscrits 48h avant sous peine de ne pouvoir être acceptés. Pour les sorties extérieures (bowling, poney, lac, rivière...), si DESISTEMENT = FACTURATION !

TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le tarif journalier est calculé en fonction du revenu des familles ainsi que du nombre d'enfants à charge et s'applique toute l'année. A ce tarif, sont déduites les aides ou réductions diverses. Le prix des repas n'est pas compris dans le tarif journée, le repas est facturé 4€. Néanmoins, la collation et/ou le goûter sont compris dans le tarif journée (ou demi-journée). La famille a la possibilité d'inscrire l'enfant pour le déjeuner et/ou la 1/2 journée.

Pour les habitants de la Communauté de Commune	Hors Communauté de Commune
- Journée Complète : 12€	- Journée Complète : 20€
- 1/2 Journée : 6€	- 1/2 Journée : 10€
- Repas : 4€	- Repas : 4€

Quotient familial	CCSS	FAMILLE
De 0 à 550€	7.8€	4.2€
De 551 à 650€	5.4€	6.6€
De 651 à 750€	3.0€	9.0€
De 751 à 800€	0.6€	11.4€

Règlements et modes de paiement : chèque, espèce, CESU, chèques vacances (ANCV), comité d'entreprise... sauf carte bleue !

ABSENCES ET REMBOURSEMENTS

Toute absence doit être signalée avant 9h le jour même. S'il s'agit de maladie, merci de nous fournir un certificat médical sinon la journée sera facturée. Toute absence non justifiée sera facturée. Merci de votre compréhension.

FONCTIONNEMENT DU CENTRE

Le fonctionnement général de l'accueil de loisirs et le déroulement de la journée sont définis dans le projet pédagogique. Ce document ainsi que le projet éducatif sont en libre consultation sur demande. Les programmes d'activités sont en ligne sur le site internet du Centre Nature OSCA.

Pour la journée complète, l'accueil est assuré de 7h30 à 18h30, au-delà la structure décline toute responsabilité vis-à-vis des familles qui n'auraient pas repris en charge leur enfant. Les enfants peuvent alors être placés sous la surveillance de la police ou de la gendarmerie nationale.

Le matin : L'accueil du matin se fait à l'entrée des locaux, de 7h30 à 9h30. Les enfants, ainsi que les parents doivent se signaler à l'animatrice d'accueil en arrivant au centre.

Un espace de jeu ainsi qu'un espace pour dessiner sont proposés pour accueillir les enfants.

Le midi : Le mercredi, les enfants qui mangent sur le centre seront récupérés à l'école du Sycomore de Banassac.

Les repas sont pris entre 12h et 13h15. Pour des raisons d'hygiène, aucune denrée alimentaire fournie par la famille ne peut être utilisée en cantine.

Pour ceux qui ne prennent pas leur repas au centre (mercredis et vacances scolaires), le retour des enfants se fait entre 13h30 et 14h30 accompagnés d'un parent responsable.

ATTENTION aux sorties prévues à la journée (Départ 8h30/9h - Retour 17h30) !

Le soir : Le départ des enfants est prévu entre 17h et 18h30, après les activités. Les enfants sont confiés aux parents ou aux personnes autorisées (stipulé sur la fiche d'inscription). Lorsqu'il s'agit d'une tierce personne, cette dernière doit être munie d'une autorisation écrite des parents et présenter une pièce d'identité.

DISCIPLINE ET SANCTIONS

Les enfants admis sur le Centre de Loisirs doivent être respectueux du personnel encadrant ainsi que des autres enfants. En cas de faits ou d'agissements graves, de nature à troubler le bon ordre et le bon fonctionnement du centre, exprimés notamment par :

- un comportement indiscipliné constant ou répété,
- une attitude agressive envers les autres enfants,
- un manque de respect envers le personnel encadrant,
- des actes violents entraînant des dégâts matériels ou corporels,

le responsable de centre convoquera les parents et une mesure d'exclusion temporaire pourra être prononcée à l'encontre de l'enfant à qui ces agissements graves sont reprochés.

Cette mesure d'exclusion temporaire n'interviendra toutefois qu'après le prononcé d'un avertissement resté vain et après que les parents de l'intéressé aient fait connaître à la directrice leurs observations sur les faits ou agissements reprochés de leur enfant.

Si après exclusion temporaire, le comportement de l'intéressé continue de porter atteinte au bon ordre et au bon fonctionnement des animations, son exclusion définitive sera prononcée dans les mêmes conditions de forme et de procédure que pour une exclusion temporaire.

Toutefois, la mesure d'exclusion définitive pourra également être prononcée à l'encontre de l'enfant qui aura commis un premier fait d'indiscipline si celui-ci se révèle grave.

Toute dégradation volontaire, entraînera le paiement des frais de réparation ou l'achat de matériel de remplacement.

MALADIES ET ACCIDENTS

Maladies

Les enfants malades ne sont pas admis, sauf cas particulier à déterminer avec le médecin traitant et dans le cadre d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Aucun médicament n'est administré pendant le temps d'accueil sauf dans le cadre d'un PAI.

En cas de maladie survenue pendant le temps d'accueil, le responsable demande aux parents de venir chercher leur enfant s'il juge que son état de santé le nécessite.

Accidents

En cas d'accident grave, il est fait appel aux services d'urgences : SAMU, POMPIERS. Les parents sont aussitôt prévenus. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations est avertie dans les 24h ainsi que la Protection Maternelle et Infantile pour les 3-6 ans.

EFFETS PERSONNELS

Le centre décline toute responsabilité concernant les objets personnels ainsi que les vêtements non marqués.

LE PERSONNEL

Responsables : MAILLANT Gaspard (Directeur de la Structure) et GARCIA Marie (BPJEPS et UCC Direction).

Directrice : VERMONT Hélène (BPJEPS).

Deux animatrices permanentes : Julie HERVE (Stagiaire BAFA) et Sara DE OLIVERA (CAP Petite Enfance).

Inscription et facturation : BONNAFOUX Karine.

Des animateurs et animatrices titulaires du BAFA peuvent être recrutés en fonction des besoins. Des animateurs qualifiés, en cours de formation ou stagiaires peuvent renforcer l'équipe tout au long de l'année.

L'équipe d'animation a un devoir de surveillance, de prudence et de diligence envers les enfants et les familles. Elle assure la sécurité et l'épanouissement des enfants dans un esprit de bienveillance quotidien.